

Le Président

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L612-2, 613-1;
Vu les articles D713-1 à D713-4 du code de l'éducation relatifs aux Instituts Universitaires de Technologie (IUT) ;
Vu l'arrêté ministériel du 6 décembre 2019 relatif à la Licence Professionnelle ;
Vu les propositions de la Directrice de l'IUT de Valenciennes.

Arrête

- Article 1 :** Madame Isabelle MASSA-TURPIN, directrice de l'IUT, est nommée en qualité de Présidente du jury d'examen à l'IUT pour l'année universitaire 2022-2023.
- Article 2 :** Pour l'année universitaire 2022-2023, le jury de délivrance du diplôme national de la Licence Professionnelle systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle, parcours type Automatismes Supervision Traçabilité Réseaux (LP ASTRE) est constitué des membres suivants :
- Président de la sous-commission : **Monsieur Benoît DELPORTE**
- Personnalités universitaires : **Monsieur Patrice CAULIER**
Madame Caroline SOYER
Monsieur Guy TREHOU
- Personnalités extérieures : **Monsieur Hervé SAUDEMONT**
Monsieur Maxence VAN DYCK
Monsieur Bernard VERBRUGGE
- Article 3 :** Le présent arrêté est d'application immédiate et abroge l'arrêté précédent.
- Article 4 :** Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers au sein de l'Institut, et publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.
- Article 5 :** La directrice de l'IUT et le responsable administratif de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 23/05/2023

Le Président
Professeur Abdelhakim ARTIBA

Date de la publication : le

